

RENTRÉE MUTUALISTE : DOUBLEMENT DES TAXES AU PROGRAMME !

Chacun comprend la situation financière des pays endettés, notre avenir commun hypothéqué par les charges de la dette. Chacun peut donc comprendre le bien-fondé de mesures. Si elles sont justes.

En France, le plan de rigueur double la taxation des mutuelles. Immédiatement. Sans discussion d'aucune sorte. Dorénavant, lorsqu'un mutualiste cotise 100 € pour sa santé, 11,72 € sont destinés au paiement des taxes. La Mutualité française, le groupe Istya, le groupe MGEN ont fait savoir au gouvernement et aux parlementaires leur totale opposition à cette décision injuste. En vain.

Aux mutualistes français on réserve donc la brutalité du doublement. Pour d'autres, on concocte des prélèvements temporaires exceptionnels modestes. Une haute fiscalité de bonne compagnie. On taxe les ménages. On le fait par l'intermédiaire de leurs mutuelles solidaires, à but non lucratif.

Une véritable lame de fond. D'abord, 6,27% au titre de contribution à la couverture maladie universelle. Puis, début 2011, une première taxe sur les contrats santé dits «solidaires et responsables». Vertueuse s'entend puisqu'à taux réduit : 3,5% au lieu de 7%. Pour encourager l'inscription dans le parcours de soins coordonné et le dispositif du médecin traitant. Pas une taxe en somme mais une exonération ! Que n'avons-nous pas applaudi ! Efficacité redoutable : septembre 2011, le parcours de soins est définitivement installé, l'exonération n'a plus lieu d'être, le taux de 7% s'impose ! 1,1 milliard d'euros de plus en 2012. La mesure la plus lourde du plan de rigueur.

La réalité : les mutuelles sont transformées en collecteur d'impôt. La réalité : 94% des français sont taxés. Dans leur droit à la santé. En droit français, la taxe est un prélèvement obligatoire perçu d'autorité à l'occasion d'un service rendu. Ainsi, le droit à la santé rétrograde au rang de service rendu. D'un droit fondamental, on passe à un marché des biens et services de santé. On poursuit l'œuvre de dérégulation, de sape des fondements de la protection sociale française... et de la mutualité. En profondeur.

Nous sommes tentés de penser que de tels arbitrages procèdent de l'indifférence à l'égard de constructions humaines qui s'attachent à lutter contre les fragmentations du lien social, à diminuer nos vulnérabilités individuelles et collectives. Indifférence à la mutualité. Indifférence à la santé publique. Comme si la santé procédait d'arbitrages consuméristes. Alors même que 15% de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons économiques. Et que bien d'autres sont contraints de souscrire des complémentaires moins protectrices.

Les conséquences de telles décisions sont bien plus lourdes que les économies budgétaires générées. Être contraint de renoncer à des soins courants aujourd'hui, c'est s'exposer demain à plus grave, plus invalidant, plus coûteux. Ceux dont on attend qu'ils œuvrent à l'équilibre humain des sociétés, à notre avenir commun, devraient le percevoir.

“ La Mutualité française, le groupe Istya, le groupe MGEN ont fait savoir au gouvernement et aux parlementaires leur totale opposition à la décision injuste de taxation des mutuelles. En vain. ”



Thierry Beaudet
Président de la MGEN